



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
25 novembre 2021	
DATE D’AFFICHAGE - 7 DEC. 2021	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 7 DEC. 2021 et publication du - 7 DEC. 2021	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-et-un, le **deux décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-et-un** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Patrick PORNET.

Absents avec excuse :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Absente sans pouvoir :

Lucie ROCH

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Chantal SAVARINO

OBJET : 2020-074 : demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2022

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2022.

En effet, pour information, le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de cette enveloppe est de 7 000 euros, uniquement pour des projets de travaux (les achats de matériels divers ne sont plus éligibles).

La commune souhaite obtenir la totalité de cette somme suite à un important investissement éligible à cette enveloppe à hauteur de 30 %, selon le financement suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Publication : 07/12/2021

INVESTISSEMENT	COUT HT	COUT TTC	PRISE EN CHARGE ENVELOPPE DE SOLIDARITE (30 % du montant HT)
Changement des menuiseries de l'école publique	57 978,05 €	69 573,66 €	17 393,45 €
TOTAL	57 978,05 €	69 573,66 €	17 393,45 € (mais plafond à 7 000 €)

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir la totalité de l'enveloppe de solidarité pour l'année 2022.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
 Ont signé au registre tous les membres présents,
 Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 7 décembre 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Publication : 07/12/2021